

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- Depuis le 1^{er} janvier 2024, autoriser un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400.1) – PRÉ-1
- Au plus tard le 1^{er} juillet 2025, adoption ou résiliation d'une résolution par le conseil concernant le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés – PRÉ-3
- Avant le 1^{er} septembre 2025, informer chaque propriétaire non domicilié de son droit d'être inscrit sur la liste électorale (a. 55.2) – PRÉ-2
- Informer les électeurs non domiciliés des modalités du vote par correspondance (RGLM 3) – PRÉ-14
- Nommer un secrétaire d'élection (a. 72) – PRÉ-18
- Afficher la liste du personnel électoral (a. 87) – PRÉ-18

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
22 septembre JOUR -41		23 septembre JOUR -40	Premier jour pour autoriser un intervenant particulier (5000 hab. ou plus) (a. 512.4) – DEB-12.1	24 septembre JOUR -39		25 septembre JOUR -38		26 septembre JOUR -37	19 septembre JOUR -44	20 septembre JOUR -43	21 septembre JOUR -42		
29 septembre JOUR -34	Extrait de liste de la MRC. Afin qu'on puisse la diviser en secteur	30 septembre JOUR -33		1^{er} octobre JOUR -32	Renvoyer la liste d'élection séparer en section de la Ville à la MRC avant 16h30	2 octobre JOUR -31		3 octobre JOUR -30	DÉPÔT LISTE ÉLECTORALE	4 octobre JOUR -29	5 octobre JOUR -28		Dernier jour pour recevoir les demandes des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste. Après cette date, elles sont transmises à la commission de révision (a. 55.1)
6 octobre JOUR -27	Dernier jour pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – COE-1 MRCT= Envoi des portions de la liste électorale à la Ville	7 octobre JOUR -26	Ville et MRCT= Envoyer les avis d'inscription	8 octobre JOUR -25	Transmettre l'avis publique de révision commun avec la MRC	9 octobre JOUR -24	Recevoir des partis autorisés les recommandations pour les réviseurs (100 000 hab. ou plus) (a. 115 et 116)	10 octobre JOUR -23	Dernier jour pour transmettre une copie de la liste électorale aux équipes reconnues ou partis autorisés (a. 109) – COE-6	11 octobre JOUR -22	12 octobre JOUR -21		Dernier jour pour donner l'avis public aux électeurs non domiciliés (a. 56) – COE-13 Dernier jour pour déterminer les endroits, jours et heures de la révision, puis en aviser les ayants droit (a. 112 et 113) – DEB-12 Dernier jour pour donner l'avis public de la révision (a. 125) – COE-12 Premier jour de la période potentielle des travaux de la commission de révision (a. 122) – COE-21 Aviser le DGE si la révision n'a pas lieu ou est interrompue (a. 110) – COE-4
13 octobre JOUR -20	Faire imprimer les bulletins de vote (a. 192) – COE-19 et COE-20 Dernier jour pour autoriser un intervenant particulier (5000 hab. ou plus) (a. 512.4) – DEB-12.1	14 octobre JOUR -19	Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote par anticipation aux ayants droit (a. 177) – COE-16	15 octobre JOUR -18		16 octobre JOUR -17	Première soirée de révision 17h à 20h	17 octobre JOUR -16	Dernier jour pour recevoir des partis autorisés les recommandations pour les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de vote et les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs (100 000 hab. ou plus) (a. 77, 78 et 81.1)	18 octobre JOUR -15	19 octobre JOUR -14		
20 octobre JOUR -13		21 octobre JOUR -12	Dernier jour de la période potentielle pour présenter une demande à la commission de révision (a. 55.1, 132 et 134.1) Dernier jour de la période potentielle pour recevoir une demande de vote par correspondance (RGLM 2) – PRÉ-16 Dernier jour de la période potentielle pour recevoir une demande de vote itinérant (a. 175) – DEB-11	22 octobre JOUR -11	Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote aux ayants droit (a. 186) – COE-16	23 octobre JOUR -10	Fin des travaux de la révision et transmission liste à la MRCT	24 octobre JOUR -9	Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1 Obligatoire de 16 h à 20 h pour les municipalités de 20 000 hab. ou plus Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1 Dernier jour pour recevoir les relevés des changements des commissions de révision (a. 138) – COE-29 Entrée en vigueur de la liste électorale (a. 144) Transmettre au DGE les changements concernant les électeurs domiciliés (a. 140) – APR-7	25 octobre JOUR -8	26 octobre JOUR -7	Vote par anticipation (12h à 20h), optionnel (a. 174 et 178) – JDV-3 Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1 Transmettre la liste électorale révisée ou les relevés des changements aux ayants droit (a. 139) – COE-30 Dernier jour pour distribuer la carte de rappel (20 000 hab. ou plus) (a. 173) – COE-25	
27 octobre JOUR -6	Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1 Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1 Premier jour pour recevoir une demande de nouveau bulletin de vote par correspondance (RGLM 10) – COE-23	28 octobre JOUR -5	Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1 Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1	29 octobre JOUR -4	Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1 Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1	30 octobre JOUR -3	Dernier jour pour transmettre la liste des électeurs ayant voté par anticipation aux ayants droit (a. 184) – JDV-3	31 octobre JOUR -2	Dernier jour pour recevoir les bulletins de vote par correspondance (jusqu'à 16h30) (RGLM 14) – COE-24 Transmettre la liste des électeurs ayant voté par correspondance aux ayants droit (RGLM 28) – COE-24	1^{er} novembre JOUR -1	2 novembre SCRUTIN	Jour du scrutin (10h à 20h) (a. 210) – JDV-4 Effectuer le recensement des votes (a. 245) – JDV-6 Dernier jour pour autoriser un candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400) – DEB-3	

LEGENDE

Déclaration de candidature	Confection de la liste électorale	Période de vote anticipé	Jour du scrutin
Période de révision	Période du vote par correspondance	Accessible aux personnes handicapées	

ACTIVITÉS SUBSÉQUENTES

- Après l'expiration du délai de quatre jours suivant la fin du recensement pour demander un dépouillement judiciaire ou un nouveau recensement, proclamer les candidats élus par scrutin et leur transmettre une copie de la proclamation dans les trois jours (a. 255 et 259) – APR-3
- Donner l'avis public du résultat de l'élection, mentionnant les élus à l'ensemble des postes, et le transmettre au DGE ainsi qu'à la MRC ou à la communauté métropolitaine (a. 260) – APR-5 et APR-6
- Au plus tard le 21 novembre 2025, transmettre au DGE les changements concernant les électeurs domiciliés et les autres suivis (a. 140) – APR-7
- Rappeler aux candidats, élus ou non, de transmettre leur liste des donateurs et rapport des dépenses (a. 513.1 à 513.2) (moins de 5000 hab.)